

Image not found or type unknown



Peut-on rompre un cdd de trois mois?

Par **kangourou29**, le **17/12/2008 à 11:09**

Bonjour,rnrnJe suis en cdd depuis le 17 novembre 2008 pour une période de 3 mois. Je viens d'être contacté pour être porteur de journaux (ouest-france) en tant que distributeur indépendant.rnPuis-je rompre mon cdd même si ce n'est pas un cdi?rnrnrnMerci à vous pour votre réponse....

Par **Marion2**, le **17/12/2008 à 15:41**

Bonjour,rnNon, vous ne pouvez malheureusement pas rompre votre CDD.rnCordialement